



507 256

Remplace la partie administrative de la norme SIA 256:1988

Conditions générales relatives aux faux-plafonds – Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 256

Condizioni generali relative ai controsoffitti – Disposizioni contrattuali alla norma SIA 256

Conditions générales relatives aux faux-plafonds

Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 256

Numéro de référence SN 507256:2014 fr

Valable dès: 2014-01-01

Nombre de pages: 12

Éditeur Société suisse des ingénieurs et des architectes Case postale, CH-8027 Zurich

Copyright © 2014 by SIA Zurich

Groupe de prix: 12

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif. La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication. 2013-12 1er tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Р	age
Avan	t-propos	4
0	Domaine d'application	5
0.1	Délimitation	5
0.2	Intégration aux documents du contrat	5
0.3	Références normatives	5
0.4	Terminologie	5
1	Contrat d'entreprise	6
1.1	Appel d'offres	6
1.2	Offre de l'entrepreneur	7
1.3	Obligations des parties contractantes .	7
2	Conditions de rémunération	8
2.1	Généralités	8
2.2	Prestations comprises	8
2.3	Prestations non comprises	8
3	Modification de commande	8
4	Exécution des travaux	8
5	Métrés, modalités de paiement	9
5.1	Généralités	9
5.2	Règles de métré	9
5.3	Modalités de paiement	10
6	Réception de l'ouvrage, responsabilité	
	pour les défauts	10
7	Extinction prématurée du contrat	10

AVANT-PROPOS

But et contenu de la norme

La présente norme fait partie des *Conditions générales pour la construction (CGC)*. Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des conditions générales pour la construction (CGC)

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Organisations représentées dans la commission SIA 256

ASEPP	Association Suisse des Entrepreneurs Plâtriers-Peintres
SIA GS	Bureau SIA
SIA KH	Commission SIA pour les normes du bâtiment
VSD	Association suisse des entreprises pour systèmes de plafonds et d'aménagements intérieurs
VSSM	Fédération suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles

Commission SIA 256

Représentant de

Président Peter Hochuli, Frauenfeld SIA (membre SIA)

Membres René Birri, Stein (AG) SIA KH (membre SIA)
Giuseppe Martino, Zurich SIA GS (membre SIA)

Alex Janutin, Urdorf VSD
Thomas Kantor, Rudolfstetten VSD
René Röösli, Rothenburg VSSM
Walter Schläpfer, Wallisellen ASEPP

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/256 le 3 septembre 2013.

Elle est valable à partir du 1er janvier 2014.

Elle remplace la partie administrative de la norme SIA 256 *Plafonds suspendus en éléments préfabriqués*, édition 1988.

Copyright © 2014 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.